



Permis de planter ! Permis de Végétaliser !

C'est quoi ?

Le permis de planter est une idée qui permet à chacun de jardiner devant chez soi, dans l'espace public, de préférence en pleine terre. Si vous avez un projet et que vous ne savez pas comment vous y prendre, cette page vous explique, étape par étape, comment déposer efficacement une demande de permis.

Qui peut faire une demande ?

Chaque OBSONVILLOISE, OBSONVILLOIS, peut demander à bénéficier d'une autorisation pour jardiner dans la rue.

Où peut-on planter avec le permis ?

Sur les trottoirs devant chez soi ou plus loin... Aux entrées de village, dans le cimetière, à la salle,...le permis de planter concerne que l'espace public.

Il va permettre de :

- Fleurir vos pied de murs
- Jardiner en pleine terre après retrait du bitume (suppression du revêtement du trottoir à l'emplacement du projet). En pied de façade ou en limite de chaussée (ce type de projet, plus contraignant, est soumis à conditions particulières).
- Installer des jardinières au sol dès lors où un projet de pleine terre n'est pas envisageable

Si vous avez un projet d'un espace vert pour le village ou tout autre projet environnemental ? Pensez à en discuter avec nous pour étudier la « faisabilité » et déposer un projet [budget participatif IdF](#)

Les étapes pour obtenir son permis de Planter, permis de Végétaliser :

1. Le demandeur présente son « projet » : localisation, surface, liste des plantes,
2. Le demandeur rassemble autour de lui une ou plusieurs personnes qui sont prêtes à s'investir avec lui
3. Le projet est déposé en Mairie, pour étude de faisabilité et s'il est validé, une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (appelée communément « Permis de végétaliser ») est délivrée pour une durée minimale de 3 ans (renouvelable tacitement jusqu'à 12 ans)

Nous avons tous un rôle à jouer pour valoriser encore et encore notre village pour notre environnement et notre biodiversité. Cadre vertueux en cohérence avec notre histoire et patrimoine végétal existant.

Nous souhaitons partager cette ambition « 1^{ère} Fleur » avec vous, car vous êtes les acteurs de votre cadre de vie, de votre village, de son histoire et de son avenir.

La Mairie

Hélène BRIDET



Permis de planter ! Permis de Végétaliser !

C'est quoi ?

Le permis de planter est une idée qui permet à chacun de jardiner devant chez soi, dans l'espace public, de préférence en pleine terre. Si vous avez un projet et que vous ne savez pas comment vous y prendre, cette page vous explique, étape par étape, comment déposer efficacement une demande de permis.

Qui peut faire une demande ?

Chaque OBSONVILLOISE, OBSONVILLOIS, peut demander à bénéficier d'une autorisation pour jardiner dans la rue.

Où peut-on planter avec le permis ?

Sur les trottoirs devant chez soi ou plus loin... Aux entrées de village, dans le cimetière, à la salle,...le permis de planter concerne que l'espace public.

Il va permettre de :

- Fleurir vos pied de murs
- Jardiner en pleine terre après retrait du bitume (suppression du revêtement du trottoir à l'emplacement du projet). En pied de façade ou en limite de chaussée (ce type de projet, plus contraignant, est soumis à conditions particulières).
- Installer des jardinières au sol dès lors où un projet de pleine terre n'est pas envisageable

Si vous avez un projet d'un espace vert pour le village ou tout autre projet environnemental ? Pensez à en discuter avec nous pour étudier la « faisabilité » et déposer un projet [budget participatif IdF](#)

Les étapes pour obtenir son permis de Planter, permis de Végétaliser :

1. Le demandeur présente son « projet » : localisation, surface, liste des plantes,
2. Le demandeur rassemble autour de lui une ou plusieurs personnes qui sont prêtes à s'investir avec lui
3. Le projet est déposé en Mairie, pour étude de faisabilité et s'il est validé, une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (appelée communément « Permis de végétaliser ») est délivrée pour une durée minimale de 3 ans (renouvelable tacitement jusqu'à 12 ans)

Nous avons tous un rôle à jouer pour valoriser encore et encore notre village pour notre environnement et notre biodiversité. Cadre vertueux en cohérence avec notre histoire et patrimoine végétal existant.

Nous souhaitons partager cette ambition « 1^{ère} Fleur » avec vous, car vous êtes les acteurs de votre cadre de vie, de votre village, de son histoire et de son avenir.

La Mairie

Hélène BRIDET